l'anap
l'expertise en partage
agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale

ACHATS DURABLES : FIXEZ LE CAP AVEC LE SPASER

SOMMAIRE

Ce que dit la loi ..... p. 3
Pourquoi s'engager ? ..... p. 4
Construire son SPASER ..... p. 4
Pour aller plus loin ..... p. 7

L'ESSENTIEL

De quoi parlons-nous ?

L'obligation d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER) a été étendue à tous les pouvoirs adjudicateurs soumis au Code de la commande publique depuis l'entrée en vigueur de la loi relative à l'industrie verte le 23 octobre 2023.

Sont visées par cette obligation les structures publiques et privées soumises au Code des marchés publics réalisant plus de 50 M€ d'achats hors taxes, ce qui englobe notamment les 135 groupements hospitaliers de territoire (GHT) français.

Ce qu'il faut retenir

- Une opportunité pour promouvoir sa politique d'achats responsables.
- Cinq grandes étapes à respecter pour un schéma réussi.

La réutilisation des productions de l'Anap est autorisée, sous réserve que les informations qu'elles contiennent ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leurs sources et date de dernière mise à jour soient mentionnées. Toute réutilisation à des fins commerciales doit faire l'objet d'un échange préalable avec l'Anap.

CE QUE DIT LA LOI

UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LES ACHETEURS SOUMIS AU CODE DES MARCHÉS PUBLICS.

Entrée en vigueur en 2023, la loi relative à l'industrie verte étend l'obligation d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER) à tous les pouvoirs adjudicateurs soumis au Code de la commande publique réalisant plus de 50 M€ d'achats hors taxes par an.

- Les établissements publics de santé sont concernés (135 groupements hospitaliers de territoire).

Le schéma détermine les objectifs de politique d'achat de biens et de services incluant a minima un volet social et un volet environnemental.

- Les achats de travaux sont également concernés.
- Le schéma contribue également à :
  - → la promotion de la durabilité des produits en étudiant les possibilités de passage au réutilisable (vs usage unique) ;
  - → la sobriété numérique en favorisant les équipements écoconçus ;
  - → une économie circulaire en favorisant les pratiques telles que le réemploi, le recyclage et l'achat d'occasion.

Le schéma comporte des indicateurs, exprimés en nombre de contrats ou en valeur.

- Il précise les objectifs cibles à atteindre sur la temporalité choisie :
  - → nombre de marchés attribués aux structures du handicap ;
  - → nombre ou pourcentage de marchés notifiés avec une disposition environnementale.

Le schéma est rendu public sur le support au choix de l'établissement (site web de l'établissement, plateforme achats-durables.gouv.fr) ainsi que les indicateurs, qui doivent être publiés tous les deux ans.

- Cette publication permet de donner de la visibilité aux partenaires économiques.

POURQUOI S'ENGAGER ?

AU-DELÀ DE L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE, IL EST INTÉRESSANT DE CONSIDÉRER LE SPASER COMME :

- L'opportunité de rendre concrète la démarche d'achat responsable ;
- Une feuille de route stratégique, cohérente et opérationnelle pour les parties prenantes ;
- L'outil de prise en compte de la durabilité dans les achats.

Le SPASER constitue l'élément structurant de votre engagement dans l'achat public durable.

CONSTRUIRE SON SPASER

ÉTAPE N° 1 : RÉALISEZ VOTRE ÉTAT DES LIEUX

Mesurez la maturité de votre fonction sur la thématique des achats responsables.

Objectifs

- Valoriser les bonnes pratiques existantes.
- Anticiper les besoins à venir pour réaliser sa programmation.

Comment

- Faites un autodiagnostic de votre fonction achat responsable (voir l'outil « Mon observatoire du Développement durable » de l'Anap).
- Identifiez les axes d'amélioration pour définir vos priorités.

ÉTAPE N° 2 : IMPLIQUEZ VOS PARTIES PRENANTES

Identifiez les acteurs à engager dans la démarche en interne et n'oubliez pas vos partenaires externes.

Objectifs

- Développer une culture commune autour de l'achat public responsable.
- Permettre l'adhésion et l'engagement des collaborateurs et partenaires.

Comment

- Organisez un atelier collaboratif en associant vos parties prenantes internes (acheteurs, prescripteurs…) et externes (fournisseurs, mairie, collectivité, organismes de votre territoire…).

ÉTAPE N° 3 : DÉTERMINEZ VOS PRIORITÉS

Utilisez la programmation des achats pour anticiper les besoins à venir.

Objectifs

- Déterminer les marchés les plus propices à l'intégration de considérations sociales et/ou environnementales (par exemple, les marchés de l'alimentation, de l'énergie, du transport, des déchets et de la blanchisserie).
- Identifier en amont les leviers achats les plus pertinents (sourcing, allotissement, mutualisation, clauses, types de procédures…).

Comment

- Partez de votre cartographie achat pour identifier les familles d'achat impliquées sur chaque axe (environnemental, économique, social).
- Utiliser des outils de gestion des risques RSE pour prioriser vos actions (par exemple, la matrice des risques sociaux et environnementaux proposée par le Resah).

ÉTAPE N° 4 : FIXEZ VOS OBJECTIFS CIBLES ET LES INDICATEURS ASSOCIÉS

Alignez vos objectifs à votre politique générale et à votre projet d'établissement.

Objectifs

- Répondre aux enjeux de votre territoire et de vos opérateurs économiques (par exemple, pourcentage de marchés attribués à des acteurs basés sur votre territoire, nombre d'heures d'insertion).
- Suivre les lignes directrices du plan national pour des achats durables (PNAD) (par exemple, pourcentage de marchés ayant une considération environnementale, pourcentage de marchés ayant une considération sociale).

Comment

- Utilisez des indicateurs SMART : Spécifiques, Mesurables, Acceptables, Réalistes et Temporellement définis.
- Collectez automatiquement des données sur les titulaires, notamment celles relatives à leur typologie (TPE/PME), à l'économie sociale et solidaire (ESS) , à leur localisation au travers de votre SI achat, etc.

ÉTAPE N° 5 : PILOTEZ VOTRE SCHÉMA ET ÉVALUEZ VOS RÉSULTATS

Rendez compte de manière concrète des bénéfices de votre politique d'achats responsables grâce aux indicateurs de suivi.

Objectifs

- Assurer la transparence de la commande publique.
- Faciliter le partage d'informations et la collaboration interne.

Comment

- Animez le SPASER comme un programme qualité, une démarche d'amélioration continue : le SPASER ne doit pas être une déclaration d'intention mais bien un plan d'action sur le long terme.
- Désignez un chef de projet qui assure le bon déroulement des objectifs identifiés au sein du SPASER.
- Rendez compte de l'avancée de vos travaux grâce à un tableau de bord.

POUR ALLER PLUS LOIN

LES OUTILS ET PUBLICATIONS POUR VOUS AIDER :

- Guide France urbaine
  L'association France urbaine publie un guide méthodologique sur la mise en oeuvre et le suivi des SPASER.

- Webinaire « Le SPASER, quézaco ? »
  Découvrez la présentation de lancement du programme SPASER.

- MOOC SPASER
  Ce module s'adresse à tous les acteurs publics qui souhaitent élaborer et mettre en œuvre un SPASER ou formaliser une stratégie d'achats responsables.

- Guichet de l'acheteur hospitalier responsable
  Ce guichet propose un bouquet complet de services dédiés aux achats responsables (réservé aux adhérents du Resah).

l'anap
l'expertise en partage

agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l'Anap propose une offre d'accompagnement globale – diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.

Pour plus d'informations www.anap.fr

Anap
23, avenue d'Italie
75013 Paris
Tél. : 01.57.27.12.00

Retrouvez-nous sur

anap.fr